



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 02 JUIN 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 16
- Ayant pris part : 17

L'an deux mille vingt et le mardi deux juin à vingt et une heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est **réuni exceptionnellement à la Salle Polyvalente** de Montredon-Labessonnié, **en séance avec public restreint**, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

26/05/2020

Présents : M. CHAMAYOU Jean-Paul ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. FRANCO David ; Mme BARNA-LEGRAND Pascale ; M. BRU Jean-Marie ; M. DERUS Raoul ; Mme HUET Claude ; M. JAME Alain ; Mme LAGARDE Vanessa.

Date d'affichage

26/05/2020

Excusé représenté : M. Jean-Pierre LESCURE (représenté par M CHAMAYOU).

Absentes : Mme Marie-Line CLUZEL et Mme COUTAREL Aline.

M. Alain JAME a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-33 :

**Élection des Délégués Municipaux au Conseil d'Administration du C.C.A.S.
(Centre Communal d'Action Sociale)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, selon les dispositions du Décret modifié n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, de désigner les représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il y a lieu de fixer en premier lieu le nombre de membres de ce Conseil d'Administration. Il sera ensuite procédé à l'élection des Conseillers Municipaux devant y siéger suivant les modalités définies par les articles 8 et 9 de ce même décret modifié suscit.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 avril 2014 qui fixait le nombre de membres composant le conseil d'administrations à neuf soit : un président (M. Jean-Paul CHAMAYOU, président de droit du Conseil d'Administration), quatre représentants élus par le Conseil Municipal, et quatre représentants nommés par le Maire.

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer le nombre de membre à 9 et de procéder à l'élection des représentants du conseil municipal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 16 voix POUR),

- FIXE à 9 membres (neuf) la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, soit :
 - un président (M. Jean-Paul CHAMAYOU, président de droit du Conseil d'Administration),
 - quatre représentants élus par le Conseil Municipal,
 - quatre représentants nommés par le Maire.

- PROCÉDE, conformément à la réglementation en vigueur, à l'élection de quatre représentants du Conseil Municipal :

Nombre de votants :	17
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	17
Nombre de Bulletins litigieux à déduire (art. L.65 et L.66 Code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

Mme Pascale BARNA LEGRAND :	13 voix
Mme Aline COUTAREL :	13 voix
Mme Pauline MARCOU MADER :	13 voix
M. Jean-Pierre LESCURE :	13 voix
M. Raoul DE RUS	4 voix
M. Alain JAME	4 voix
Mme Claude HUET	4 voix
Mme Vanessa LAGARDE	4 voix

Mme Pascale BARNA LEGRAND, Mme Aline COUTAREL, Mme Pauline MARCOU MADER et M. Jean-Pierre LESCURE qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, ont été élus, en qualité de représentants du Conseil Municipal, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU

